

CONVOCAATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2022

Affaire suivie par :
Direction Générale
Tél. : 04 50 38 05 26
Réf. : GM/CG/CM15092022
Objet : Convocation Conseil Municipal

Ambilly, le 08 septembre 2022

Madame la Conseillère Municipale,
Monsieur le Conseiller Municipal,
Cher(e)s Collègues,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous convier à une séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Judi 15 septembre à 19 heures
Salle du Conseil Municipal « Angel ERBEIA »
Clos Babuty – Ambilly

Vous trouverez en pièce-jointe de la présente convocation l'ordre du jour de cette prochaine séance du Conseil municipal. Les documents relatifs à cette séance ont été déposés sur l'extranet des conseillers municipaux ce jour.

Si vous avez un empêchement pour assister à la séance, je vous rappelle que vous pouvez donner votre pouvoir à un(e) autre conseiller(ère) municipal(e).

Pour ce faire, merci de bien vouloir signaler votre absence ou votre représentation dans les meilleurs délais à Madame Magali BESSON, Responsable du service de l'Administration Générale (magali.besson@ambilly.fr).

Vous trouverez joint à la présente convocation le document à renvoyer par mail.

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 15 septembre 2022

Affiché le 08 septembre 2022

- Ouverture de la séance avec la désignation d'un secrétaire de séance
- Présentation de la vidéo « Fin des emballages plastiques dans les repas portés aux aînés » – vidéo réalisée par Annemasse Agglo et le CCAS d'Ambilly
- Présentation des résultats de l'enquête « Bien vieillir à Ambilly » - Enquête réalisée par Annemasse Agglo et le CCAS d'Ambilly
- Point de situation sur le projet de santé
- Point d'actualité

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :

- Conseil municipal du 09 septembre 2021 et 23 septembre 2021
- Conseil municipal du 23 juin 2022

2. DÉCISIONS DU MAIRE – Compte-rendu - Article L.2122-22 du CGCT :

- **Décision n°031-2022** : Emission de titres de recettes issus du droit de superficie distinct et permanent n°6581 sur la parcelle 6479 « Voirons 2 » de la commune de Thônex – Décision modificative
- **Décision n°032-2022** : Attribution du marché public de prestation de géomètre-topographe sur voirie -Marché n°2022-06
- **Décision n°033-2022** : Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Savoie pour la construction d'une cuisine centrale et reconstruction du réfectoire
- **Décision n°034-2022** : Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Savoie pour la réhabilitation du complexe sportif Lucien Veyrat
- **Décision n°035-2022** : Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Savoie pour la construction d'un bâtiment périscolaire et centre de loisirs
- **Décision n°036-2022** : Accord pour une nouvelle concession en columbarium
- **Décision n°037-2022** : Accord pour une nouvelle concession en pleine terre
- **Décision n°038-2022** : Avenant modificatif de l'acte constitutif -Régie d'avance jeunesse-Rajouts de deux types de dépenses
- **Décision n°039-2022** : Opération de valorisation du patrimoine communal – Contrat d'occupation précaire- Copropriété 50-52 rue de Genève
- **Décision n°040-2022** : Contrat d'occupation précaire – Appartement situé au 27 rue Jean Jaurès- Mise à disposition de dépannage temporaire

3. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°054-2022 : Commission d'appel d'offre – Modification des membres suite à la démission de M. SAURON

SCOLAIRE

N°055-2022 : Restauration scolaire - Evolution des tarifs - (2PJ)

FINANCES

N°056-2022 : Produits irrécouvrables - admissions en non-valeur - (1PJ)

N°057-2022 : Garantie d'emprunts – HALPADES-Programme DOLCE- Contrat - (1PJ)

N°058-2022 : Garantie d'emprunts au bailleur social CDC HABITAT pour l'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs au 52-56 rue du Jura à AMBILLY – programme HORIZON SALEVE – Accord de principe – (2PJ)

N°059-2022 : Garantie d'emprunt-CDC Habitat-Programme Horizon Salève – 52/56 rue du Jura – Contrat – (1PJ)

N°060-2022 : Banque alimentaire de Haute-Savoie – Attribution d'une subvention au titre de l'année 2022

N°061-2022 : Attribution d'aide pour l'accompagnement d'un sportif de haut niveau amateur, au titre de la saison sportive 2022-2023, pour M. Axel FOURNIVAL- (3PJ)

N°062-2022 : Attribution d'un fonds de concours à Annemasse Agglo pour les aménagements du parvis Nord du Pôle d'échanges multimodal et de la rue de la Fraternité – Evolution – (1PJ)

RESSOURCES – HUMAINES

N°063-2022 : Modification du tableau des emplois dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)

N°064-2022 : Modification du tableau des emplois – Promotion Interne 2022

N°065-2022 : Modification du tableau des emplois

TECHNIQUE ET VOIRIE

N°066-2022 : Travaux rue des Belosses – Plan de financement avec le SYANE- (1PJ)

N°067-2022 : Redevance d'occupation du domaine public -Ouvrage de transport et de distribution de gaz

N°068-2022 : Redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz

N°069-2022 : Redevance d'occupation du domaine public -Réseaux et ouvrages de télécommunications

N°070-2022 : Certificats d'économies d'énergie – Convention avec le SYANE pour la gestion et la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie dans le cadre du raccordement des réseaux de chaleur- (1PJ)

CULTURE

N°071-2022 : Ateliers sociolinguistiques à la Bibliothèque Mutualisée Ambilly Gaillard (BIMAG) – Approbation de la convention avec la ville de Gaillard – (1 PJ)

URBANISME

N°072-2022 : Constitution d'une servitude de passage de ligne aérienne basse tension entre la société Enedis et la commune d'Ambilly – Chemin des Sources – (1PJ)

N°073-2022 : Projet de convention de portage foncier entre l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74) et la commune d'Ambilly pour l'acquisition d'une propriété bâtie et d'un fonds de commerce situés au 58 rue de Genève – (4PJ)

4. QUESTIONS DIVERSES

- Parking Emile ZOLA : Question reportée lors du conseil municipal du 23 juin sur proposition de la minorité et sur décision de l'ensemble des conseillers municipaux